

COMMUNE
d' AUBAGNE

SEANCE DU 5 AVRIL 2014

L'an Deux Mille Quatorze, et le Cinq Avril à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à l'Épave Bras d'Or, sous la présidence de M. Albert NOVARINO-VILLECROSE, Doyen d'âge.

Convocation du 01.04.14

Date de publication : 05.04.14

Conseillers en exercice : 43

Présents : 43

Quorum : 22

N° 01-050414

OBJET : Election du Maire.

PRESENTS : MM. GREGOIRE, MOURNAUD, Mme DUPRE, M. LOUIS, Mmes LEVASSEUR, GILLET, PEISEN, BARTHELEMY, ARFI-BONGIOVANNI, M. ROUSSET, Mmes TRIC, RAMPAL, MM. FOTI, SALEM, GAZAY, Mmes PRETOT, MENET, MORINIERE, MORFIN, MM. AMY, LEVISSE, PORFIRO, Mme AMOROS, MM. FEUGIER, RUSCONI, AGOSTINI, Mmes PASOLINI, ARTARIA-AMARANTINIS, M. COLOMBANI, Mme GABRIEL, MM. FERCHICHI, SCHIPANI, ARNOUX, FONTAINE, ORIHUEL, RAMPAL, Mmes AIT ABBAS, LUNETTA, GIOVANNANGELI, HARKANE, M. GRANDJEAN et Mme MELIN, formant la majorité des Membres en exercice.

M. Giovanni SCHIPANI a été élu Secrétaire.

Monsieur Albert NOVARINO-VILLECROSE, doyen d'âge et Président, après avoir donné lecture des Articles L. 2121-17, L. 2122 1, L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-5, L. 2122-6, L. 2122-13 et L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un nouveau Maire, conformément aux dispositions dudit Code.

La Majorité Municipale du Conseil Municipal propose la candidature de Monsieur Gérard GAZAY.

La Liste « ARC-EN-CIEL » du Conseil Municipal propose la candidature de Monsieur Daniel FONTAINE.

La Liste « AUBAGNE BLEU MARINE » du Conseil Municipal propose la candidature de Madame Joëlle MELIN.

Monsieur Le Président, s'étant assuré que le quorum était réuni, procède à l'élection.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, remet, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le vote a lieu à bulletins secrets.

Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après.

Sur 43 votants, 43 exprimés, :

Monsieur Gérard GAZAY obtient 32 VOIX.

Monsieur Daniel FONTAINE obtient 9 VOIX.

Madame Joëlle MELIN obtient 2 VOIX.

Monsieur Gérard GAZAY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,
Gérard GAZAY